



Intervention de SUD éducation académie de Montpellier lors de l'audience du 26 août 2026 auprès du cabinet de Mme la Rectrice

1) Plan canicule

Nous avons connu cet été une canicule historique après avoir fait face l'hiver dernier à des situations intenable liées au froid dans les bâtiments scolaires. Nous alertons depuis des années sur la nécessité d'un plan global de rénovation du bâti scolaire pour faire face au changement climatique et assurer la santé et la sécurité des élèves comme des personnels, dont l'éducation nationale a la responsabilité. Pourtant, notre académie n'a pas encore de plan canicule à proprement parler et le plan canicule ministériel comporte des mesures de prévention qui sont inapplicables dans nombre d'écoles et établissements en raison des classes surchargées et des locaux vétustes. Pour SUD éducation, considérant que ces vagues de canicules reviennent désormais chaque année, nous ne pouvons nous contenter du rappel de consignes de bon sens ni de l'adaptation des horaires d'examens en dernière minute. Nous vous demandons quelles sont les mesures prévues pour anticiper le froid de l'hiver prochain ainsi que les prochaines canicules et éviter les scandales sanitaires qui se préparent. Qu'est-il fait pour mettre enfin en place, en partenariat avec les collectivités, un grand plan de rénovation du bâti, incluant également des actions d'accessibilité, d'isolation et de désamiantage ?

2) Plan accessibilité du bâti scolaire

Dans l'académie de Montpellier la majorité du bâti scolaire est vieillissant et non pensé en termes d'accessibilité. Cela pose de gros problèmes tant au niveau des enseignants bénéficiant d'une RQTH ayant des difficultés dans les déplacements ou souffrant d'une affection de la vue, qu'au niveau des élèves en situation de handicap notamment ceux porteurs de handicaps visuels ou moteurs. Ils se retrouvent en grandes difficultés lors des déplacements dûs au fonctionnement français de l'enseignement et marginalisés dans une école dite pour tous. Il est urgent d'entamer ce chantier, plus de 21 ans après la promulgation de la loi du 11 février 2005 !

3) Stagiaires

Notre syndicat a eu des remontées inquiétantes de la rentrée des stagiaires 1er et second degré au sein de notre académie. Nous souhaitons vous exposer les difficultés rencontrées par les stagiaires

afin de savoir quelles solutions leur seront apportées.

Tout d'abord, nous avons connaissance de nombreuses situations d'affectations très éloignées du domicile des stagiaires, parfois alors que des postes berceaux plus proches sont restés vacants. Nous avons connaissance d'au moins deux démissions de stagiaires du 2nd degré liées à des affectations intenable. Avez-vous prévu d'examiner les demandes des stagiaires qui sont en difficulté pour faire leur rentrée dans leur affectation actuelle ?

Ensuite, nous avons eu des retours de stagiaires de plusieurs disciplines concernant des services non conformes aux recommandations pour les stagiaires : plus de deux niveaux enseignés, et avec des classes à examen. Quelles consignes ont été données aux établissements ? Avez-vous prévu de faire un rappel aux directions d'établissements des règles et principes à appliquer dans la constitution des services des enseignant·es stagiaires ?

Enfin, de nombreux stagiaires nous ont exprimé leur incompréhension et leur inquiétude lorsqu'ils et elles ont découvert que les frais d'inscription à la FDE étaient à leur charge et que 250 euros étaient à régler avant le 15 septembre. Certains collègues stagiaires étaient des étudiants boursiers et ne peuvent pas faire face à cette dépense alors qu'ils ont déjà dû prendre en charge leurs frais d'installation dans un nouveau logement. Il est incompréhensible que des fonctionnaires stagiaires aient à payer eux-mêmes leur formation alors que dans toutes les formations en alternance, les frais sont pris en charge par l'employeur. Cela crée par ailleurs une inéquité injustifiable entre les stagiaires des différents statuts (M2 MEE / DIU). Nous vous demandons de clarifier la situation et de mettre en place la prise en charge des frais d'inscription à la FDE pour l'ensemble des stagiaires.

4) Intervention du planning familial et des autres associations dans les écoles de l'académie

Nous souhaitons ensuite vous demander une nouvelle fois de revenir sur votre décision d'interdire les interventions d'associations et notamment du planning familial dans le cadre de l'EVAR dans les écoles de notre académie. Comme vous le savez, peu de personnels sont à l'heure actuel formé·es pour mettre en place les programme d'EVAR et d'EVARS. Votre décision porte donc atteinte à l'éducation à l'égalité de même qu'à la prévention des violences faites aux enfants. Elle est de plus injustifiée : les associations agréées de longue date comme le planning familial ont toute leur place dans les écoles et ne peuvent être assimilées aux dérives sectaires que vous avez mentionnées récemment auprès de la presse pour justifier votre interdiction.

Enfin, la circulaire du 24 août dernier intitulée "Former l'ensemble des personnels pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre de la mise en œuvre du programme EVAR-S" rappelle que "Les partenaires associatifs et institutionnels de l'École pourront également être mobilisés de manière complémentaire pour accompagner les équipes, soit dans l'organisation de formations, soit dans l'animation de séances, soit dans l'accompagnement à la prise en charge après le repérage de situations." Votre décision contrevient donc aux directives nationales et à la volonté ministérielle affichée d'utiliser les différentes ressources à disposition pour former les personnels et animer les séances d'EVAR, afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles subies par une part importante de nos élèves.

5) Revendications AESH

1) Le rapport de l'IGESR/IGAS de janvier 2026 préconise une revalorisation de la grille indiciaire AESH avec un avancement plus rapide et plus d'échelons, pour juin 2026. Nous sommes presque en septembre et vous demandons quand cela sera mis en application sachant que ces agents sont en détresse financière.

2) Avez-vous une date pour la mise en place de la subrogation reportée encore une fois à 2027, mais quand en 2027 ? Les agents contractuels paient très cher son absence et s'endettent auprès de leur employeur quand ils sont dans l'obligation de s'arrêter pour cause de santé. Ce n'est plus viable. Cela a une répercussion sur les aides sociales d'un personnel plus que précaire.

3) Dans l'académie de Montpellier il n'y a pas de journées de fractionnement pour les AESH contrairement à de nombreuses académies. L'ancienne rectrice avait décidé sans consulter ses personnels de les déduire des heures annuelles des contrats.

Pourriez-vous faire une enquête auprès des personnels concernés en vue de revenir sur ce fonctionnement. Cela permettrait certainement aux AESH de ne pas renoncer à des consultations médicales, souvent sur temps de travail, pour ne pas perdre une journée de salaire.

Certains (anciens) contrats établis sur un total annuel de 1607h donnent droit aux jours de fractionnement, seulement ils sont systématiquement refusés.

4) L'année dernière la rentrée a été chaotique et la pénurie d'AESH a provoqué de vives réactions tant auprès de la communauté éducative qu'au niveau des parents d'élèves.

Chaque année, au niveau national en moyenne 10% des élèves notifiés restent sans accompagnement (rapport IGESR/IGAS janvier 2026). Le budget pour la rentrée 2026 est encore en baisse par rapport à l'année dernière, nous nous demandons donc combien de recrutements AESH sont en cours ou prévus pour cette année scolaire.

5) Chaque année on dénombre entre 40 et 50 licenciements d'AESH pour inaptitude définitive aux fonctions d'AESH dans l'académie de Montpellier, qu'allez vous mettre en place pour prendre soin de vos personnels les plus précaires auxquels aucun reclassement n'est proposé ?

6) L'année dernière, il y a eu des problèmes de communication dans les convocations aux formations ou en instances comment cela sera-t-il géré cette année ? Seront-elles communiquées aux intéressés et aux supérieurs de hiérarchie directe de manière simultanée afin que les informations soient plus fluides ? Il est courant de ne pas avoir connaissance des convocations aux formations, il est dommage d'avoir des formations non complètes en raison des problèmes de communications.

7) Beaucoup d'AESH n'ont toujours pas leurs affectations à ce jour. Nous rappelons que 93 % des AESH sont des femmes et 25 % des familles sont monoparentales en France. Il est inadmissible de mettre un personnel précaire plus en difficulté avec ce manque d'organisation. Qu'est-il prévu pour anticiper davantage les affectations des AESH ?

9) Est-ce qu'il est possible d'avoir une meilleure accessibilité aux aides sociales académiques ? Actuellement il faut remplir 14 feuilles pour remplir le dossier d'aide aux soins académique (copie du contrat de travail, bulletin de salaire.....). Le tout à renvoyer par courrier.

10) Service SIG AESH

Les dossiers des AESH de toute l'académie sont gérés au SIG AESH à Perpignan. Depuis sa mise en place, les agents de ce service et les AESH alertent sur les difficultés liées au manque de personnels pour gérer l'ensemble des AESH.

À cause du manque d'effectif, chaque gestionnaire du SIG doit gérer entre 450 et 500 AESH. Ce grave sous-effectif a des conséquences graves : les personnels sont contraints de télétravailler en cas de maladie pour ne pas accumuler de retard ; manquent de temps pour le suivi de situations particulières, parfois très difficiles et sont parfois conduit au burn out.

Nous demandons la titularisation des contractuel·les et le recrutement de gestionnaires supplémentaires au SIG AESH, ainsi que l'achat d'un logiciel adapté au suivi des dossiers.